

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Bénédicte Linard, Vice-Présidente et Ministre de
l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias
et des Droits des Femmes, concernant
**La liquidation du solde de l'opération
visant à soutenir le secteur du livre**

Madame la Ministre,

Le bilan final de l'opération visant à soutenir le secteur du livre à travers les bibliothèques et les CPAS fait état d'un solde de 125.000 €. Lors d'une précédente commission, vous m'avez indiqué que ce montant est destiné aux bibliothèques des prisons, aux bibliothèques des IPPJ, aux institutions de mineurs dessaisis, ainsi qu'aux maisons maternelles et aux Ecoles de Devoirs (EDD).

Madame la Ministre, comment le solde de l'opération sera-t-il concrètement réparti entre les différents prétendants et à quelle échéance? L'Administration dispose-t-elle d'une base de données à jour afin d'éviter que la situation surréaliste avec les CPAS ne se répète? Au-delà de la distribution du solde, une action spécifique à destination des Ecoles de Devoirs est-elle prévue (achat de livres, de jeux, de matériel informatique, ...)?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Linard:

[Juin 2021]

Madame la Députée,

Permettez-moi tout d'abord de souligner la complexité de ce dispositif aussi important qu'inédit, construit dans l'urgence, avec des agents en télétravail et sans ressources humaines complémentaires. L'opérationnalisation de cette mesure devait répondre à de nombreux impératifs juridiques, administratifs et budgétaires, tout en garantissant un impact triple:

1. L'achat de livres récents d'auteurs et/ou d'éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB);
2. Via les librairies indépendantes de la FWB;
3. Au bénéfice des personnes éloignées de la lecture.

Or, avant 2020, l'Administration de la Culture, dont je tiens à souligner le travail exemplaire dans ce cadre, n'a pas eu besoin de rassembler les coordonnées des CPAS. Elle ne disposait donc pas d'une telle base de données. Elle a donc tablé sur la fiabilité des sites des communes à qui incombe la responsabilité de l'actualisation de ces données. Les CPAS dont les adresses ont généré des messages d'erreur ont ensuite été recontactés par mon Administration après vérification. Par ailleurs, un contact a bien été pris avec les Fédérations des CPAS wallons et bruxellois pour relayer l'information via leurs sites et leurs infolettres. En outre, si les CPAS ont été moins réactifs que les bibliothèques, rappelons qu'ils n'ont pas l'habitude de traiter ce genre d'offre. Les problèmes éventuels d'adresses ne sont pas seuls mis en cause. Gageons que le dispositif 2021 (puisque, comme vous le savez sans doute, j'ai renouvelé cette année cette mesure à la satisfaction générale du secteur du livre), à présent rôdé par tous, rencontrera un succès maximal!

Par ailleurs, rappelons que, pour le confort des CPAS et des bibliothèques bénéficiaires, l'appel aux achats 2020 avait été prolongé d'un mois en cours d'opération. Le solde laissé par les bons inutilisés a servi et sert encore à équiper en livres des structures agissant auprès des publics éloignés de la lecture: IPPJ, prisons, maisons maternelles et écoles de devoir (EDD). Les achats réalisés, pour les EDD comme pour les autres bénéficiaires, couvrent uniquement des livres puisque l'action visait à soutenir les acteurs du livre, conformément à la décision du Gouvernement. Ce solde n'est donc pas destiné à l'achat de jeux ou de matériel informatique.

Pour ce qui concerne les éditeurs spécialisés, ces derniers n'ont pas tous subi de la même manière les conséquences de la crise sanitaire, et ont été généralement peu pénalisés par la fermeture des librairies lors du premier confinement. En effet, les éditeurs juridiques, techniques ou scolaires, par exemple, réalisent une grande part de leurs chiffres d'affaires par la vente en ligne. Suivant les propositions du secteur, ces éditeurs spécifiques étaient d'ailleurs exclus du catalogue dans le cadre de l'achat massif.

Le cas des Éditions Lansman est cependant particulier. Spécialisé dans l'édition de pièces de théâtre, son activité a été grandement impactée par la fermeture des salles de spectacle.

Cet éditeur conventionné reçoit une subvention annuelle de 75.000€ et a par ailleurs bénéficié, en 2020, d'une aide maximale au redéploiement de 7.730€. En 2021, dans le cadre des aides aux opérateurs culturels conventionnés, il a introduit une demande de majoration de 20% de sa subvention annuelle. L'analyse des dossiers est en cours à l'Administration, laquelle devrait transmettre prochainement ses propositions.

Par ailleurs, l'évaluation de l'opération d'achat massif 2020 révèle que ce sont les éditeurs les plus actifs, c'est-à-dire ceux qui ont présenté leurs fonds aux bibliothèques et CPAS bénéficiaires, qui ont réalisés les meilleures ventes. C'est la raison pour laquelle, pour les achats massifs 2021, les éditeurs professionnels ont récemment été invités à vérifier, dans le catalogue, le référencement correct des métadonnées des livres, et à faire connaître ces livres auprès des librairies et bibliothécaires qui interviendront comme conseils pour les CPAS. Rappelons cependant que les CPAS et bibliothèques, seuls à connaître les besoins de leurs usagers, ont le libre choix des titres qu'ils acquièrent. La FWB a balisé le cadre des achats en définissant les critères des livres repris dans le catalogue. L'ensemble des titres des Éditions Lansman y est d'ailleurs présenté.

Pour l'achat massif 2021, le Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (PIEn) propose des fiches thématiques qui regroupent les maisons d'édition belges francophones, conçues comme un outil visant à les faire connaître, à mettre en lumière leur expertise et leur spécialisation en les groupant par genres littéraires et thématiques. Ce répertoire constitue une ressource qualitative qui permet d'orienter les acheteurs dans le paysage éditorial belge. Les Éditions Lansman y sont bien signalées comme éditeur de théâtre. Enfin, en collaboration avec le réseau de la lecture publique, le PIEn a analysé les achats effectués par les 6 bibliothèques centrales de la FWB, ce qui représente 15% de l'achat massif 2020.

Il en ressort:

1. Que les éditeurs belges représentent 80% des achats;
2. Que ces achats ont concerné les œuvres de 2.302 auteurs ou autrices;
3. Que la plupart des genres éditoriaux y sont représentés avec, en majorité, des titres de littérature de jeunesse et de bande dessinée.

Je vous remercie pour votre question.